



CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

CTE – 033M
C.P. – Développement
durable révisée
2015-2020

**Mémoire déposé par
le Chantier de l'économie sociale
dans le cadre des consultations
particulières et auditions publiques
sur le projet de Stratégie gouvernementale
de développement durable
révisée 2015-2020**

Commission des transports et de l'environnement

Février 2015



L'ÉCONOMIE SOCIALE.
ÇA PARLE D'ARGENT ET DE VALEURS HUMAINES.

Introduction

Le Chantier de l'économie sociale est heureux de pouvoir contribuer au débat sur la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Avant de présenter notre vision des enjeux, nous souhaitons tout d'abord expliquer les raisons qui nous ont incitées à intervenir lors de cette commission. Nous profitons également de cette introduction pour présenter notre organisation.

Le Chantier de l'économie sociale est une organisation autonome ayant pour principaux mandats la promotion et le développement de l'économie sociale au Québec. Corporation à but non lucratif, le Chantier regroupe des entreprises et des organisations d'économie sociale œuvrant dans de multiples secteurs d'activités (loisir et tourisme, environnement, agro-alimentaire, services de proximité, communications, loisir, habitation, enfance et famille, formation, financement, culture, etc.), de même que des représentants des grands mouvements sociaux et des acteurs du développement local et régional provenant de toutes les régions du Québec.

Par ses structures de gouvernance, le Chantier concerte un ensemble de réseaux : des réseaux d'entreprises d'économie sociale (coopératives et sans but lucratif), des réseaux régionaux de promotion et de développement de l'économie sociale, des acteurs de soutien au développement de l'économie sociale et des mouvements sociaux, incluant les mouvements communautaire, syndical et féministe. Le Chantier de l'économie sociale réunit donc une vaste coalition de réseaux et d'organisations qui adhèrent à sa mission et qui travaillent activement à son développement. Ces réseaux et ces organisations ainsi que d'autres partenaires composent son conseil d'administration (Voir Annexe 1) et son membership. Un représentant de l'Assemblée des Premières Nations y siège depuis 2007. Un représentant du comité jeunesse, qui regroupe un ensemble de réseaux et organisations jeunesse, complète le CA et illustre par sa présence l'engouement des jeunes Québécois et Québécoises pour cette forme d'entrepreneuriat porteuse de valeurs de solidarité et de démocratie.

Au cours des années, en collaboration avec de nombreux partenaires, le Chantier de l'économie sociale a mis en place divers outils afin de répondre aux besoins des entreprises collectives dans une diversité de domaines : développement de la main-d'œuvre, accès au capital, recherche et développement et accès aux marchés. Ainsi, le Chantier a été à l'origine de la création du Réseau d'investissement social du Québec (1997), du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (1998), de l'Alliance de recherche Universités-Communautés en économie sociale (2001-2011), de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale (2007), de Commerce Solidaire (2012) et de l'organisme de liaison et de transfert Territoires innovants en économie sociale et solidaire - TIESS (2013).

Le Chantier de l'économie sociale a toujours considéré le développement de l'économie sociale comme une composante essentielle du développement durable du Québec. Les entreprises d'économie sociale se distinguent d'ailleurs par leur fort enracinement sur les territoires et leurs finalités qui tiennent compte des impacts sociaux, environnementaux et culturels dans les communautés. Depuis sa fondation en 1996, le Chantier a été à l'origine de nombreuses innovations dans les domaines de la création d'emplois, de la finance et de l'investissement, du développement des entreprises collectives, du développement régional et de la réponse aux besoins sociaux et culturels des collectivités locales. Les impacts positifs de cet entrepreneuriat collectif ne sont plus à prouver. De nombreux partenaires stratégiques

reconnaissent l'importance de cette forme d'entreprise pour la santé socio-économique de leurs milieux. Dans cette perspective, nous collaborons activement avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la Ville de Montréal et de nombreuses autres municipalités, Investissement Québec, le Fonds de solidarité FTQ, Fondation et bien d'autres afin de renforcer ce mouvement d'entrepreneuriat collectif.

Ainsi, en tant que structure nationale qui regroupe des réseaux d'entreprises collectives, d'organisations de développement local et d'un ensemble d'autres acteurs régionaux et de mouvements sociaux, nous sommes grandement préoccupés par le développement durable du Québec. Comme la plupart des acteurs, nous sommes convaincus que l'avenir d'un Québec prospère et solidaire passe nécessairement par un développement économique et social véritablement durable. Le Chantier de l'économie sociale n'est pas un lieu d'expertise spécifique quant au développement durable; cependant, par notre travail et nos liens avec un ensemble d'intervenants en développement économique et régional, nous sommes en mesure d'identifier de nombreux enjeux qui ont un impact sur le développement durable du Québec.

Commentaires généraux

L'importance de la cohérence dans la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de développement durable

De manière générale, le Chantier de l'économie sociale salue les grandes lignes de la proposition de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Les enjeux fondamentaux ainsi que les grandes orientations sont clairement énoncés et correspondent en grande partie à des préoccupations partagées par tous ceux et celles qui souhaitent assurer un avenir de qualité pour les générations futures.

Les énoncés et les objectifs doivent bien sûr dépasser les paroles et de bonnes intentions. Le défi d'une stratégie de développement durable est d'en faire la base de l'ensemble des décisions gouvernementales de nature économique et financière dans le futur. Ce qui constitue un défi de taille. Trop souvent, la tentation est forte de faire primer la dimension économique de l'action gouvernementale à la recherche de retombées financières ou de création d'emplois à court terme. Pourtant, le défi du développement durable est d'en faire un critère incontournable dans l'ensemble des sphères de l'action gouvernementale et non pas un choix optionnel. Ainsi, qu'il s'agisse des achats publics, des investissements, de l'organisation des services publics ou du soutien aux initiatives socio-économiques non gouvernementales, l'ensemble des dimensions du développement durable doivent être une partie intégrante de l'action gouvernementale.

Ainsi, le Chantier de l'économie sociale recommande que toutes les planifications, les grands projets et les grandes orientations de l'État tiennent compte d'une manière concrète et rigoureuse des principes du développement durable, tel que défini dans le cadre de la Loi sur le développement durable.

Renforcer la dimension sociale du développement durable

Bien que la définition du développement durable implique nécessairement la dimension sociale, on doit constater que cette dimension sociale demeure encore trop faible dans la mise en œuvre des actions. Trop souvent, les outils d'évaluation ou les considérations se limitent à des impacts environnementaux pour se réclamer du développement durable. Sans déprécier l'importance capitale des impacts environnementaux, on se doit de rappeler que les impacts sociaux sont un pilier essentiel du développement durable.

L'orientation 4 de la Stratégie gouvernementale vise d'ailleurs à favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques. Tel que mentionné dans cette orientation « *un des principaux objectifs du développement durable est de permettre à l'ensemble des membres de la société de satisfaire leurs besoins essentiels par une offre de services suffisante et de qualité.* »

Entre autres, l'objectif 4.2 propose d'appuyer et de mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités. Nous ne pouvons pas faire autrement que de s'en réjouir. Car l'économie sociale, un modèle économique qui favorise l'investissement dans les communautés locales, la cohésion sociale et la participation citoyenne, contribue activement à l'atteinte de cet objectif. Les entreprises d'économie sociale fournissent des biens et des services à un éventail d'organisations et d'individus ayant des besoins forts différents les uns des autres. Leurs missions et leurs pratiques d'affaires les positionnent bien pour accroître l'inclusion des personnes exclues, particulièrement de celles issues de milieux défavorisés.

Les exemples sont nombreux...

- Les entreprises d'insertion dont la mission consiste à intégrer sur le marché du travail des personnes en difficulté en leur permettant d'acquérir une formation et une expérience de travail rémunérée.
- Les entreprises adaptées dont la mission est d'offrir de l'emploi permanent à des personnes handicapées.
- Les entreprises dans le domaine de la sécurité alimentaire / bioalimentaire représentent un ensemble d'initiatives liées à l'agriculture urbaine de même que des entreprises qui prennent en charge les services alimentaires dans les écoles ou autres institutions. Ces initiatives visent notamment à assurer l'accès à des produits frais et locaux à coûts abordables
- Les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) qui emploient 6 700 personnes et offrent des services à 84 000 bénéficiaires sur tout le territoire du Québec, dont 70% ont 65 ans et plus. Ces services permettent de garder chez elles les personnes âgées ou en perte d'autonomie le plus longtemps possible tout en offrant de l'emploi à des milliers de personnes ayant été pendant de nombreuses années à l'écart du marché du travail.

Dans les faits, les entreprises d'économie sociale intègrent par définition une dimension sociale dans leur action. D'ailleurs, la contribution importante de l'économie sociale au développement du Québec a été reconnue par l'adoption d'une loi-cadre sur l'économie

sociale. Cette loi contribue donc également à la stratégie du développement durable du gouvernement.

Par ailleurs, il est essentiel de rappeler que les entreprises d'économie sociale ne peuvent à elles seules répondre à l'ensemble des enjeux socio-économiques découlant de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Toutes les entreprises doivent assumer une part de responsabilité. Que ça soit dans les politiques d'embauche, dans les politiques d'achat ou quant aux impacts divers de leur présence sur un territoire, les entreprises privées classiques doivent également faire leur part et contribuer à la dimension sociale du développement durable. L'État québécois détient un ensemble de leviers permettant d'inciter l'ensemble des entreprises à améliorer leur contribution à la dimension sociale du développement durable.

Pour cette raison, le Chantier recommande que la stratégie de développement durable interpelle également les entreprises privées à but lucratif afin qu'elles contribuent activement à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pour une économie prospère verte, responsable et inclusive

La stratégie de développement durable se donne comme objectif l'essor d'une économie prospère, verte et responsable. Nous croyons qu'il faut aller encore plus loin et insister sur la notion d'une prospérité inclusive. Car force est de constater que la croissance et la prospérité peuvent se développer en laissant de côté un trop grand nombre de personnes et de collectivités. D'ailleurs, en 2014, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié un nouveau rapport appelant les pouvoirs publics à adopter des politiques en faveur d'une croissance inclusive en réduisant les inégalités et en améliorant le bien-être.

Le rapport, intitulé «Rendre la croissance plus inclusive pour améliorer le bien-être et renforcer l'économie»¹, fournit des données concrètes sur les impacts des inégalités. Il indique que les bénéfices de la croissance ont été captés de façon disproportionnée par les plus hauts revenus et offre aux pouvoirs publics la possibilité d'évaluer les effets variables des mesures qu'ils adoptent sur différentes catégories sociales.

Le rapport souligne que les inégalités sont néfastes pour les économies. Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE, insiste notamment sur le fait qu'il ne suffit pas de mettre en œuvre des politiques de croissance, mais qu'il faut aussi veiller à ce que les effets positifs de la croissance soient partagés par tous. Selon les auteurs de ce rapport, les politiques économiques et sociales doivent être conçues de manière à favoriser à la fois l'équité et la croissance, en visant notamment l'amélioration de l'accès à l'enseignement, à des services de santé et à des infrastructures publiques de qualité.

Ce constat de l'OCDE, qui vient confirmer les résultats d'études précédentes réalisées par la même organisation, démontre l'importance d'innover dans les approches de développement pour assurer une croissance inclusive. Il démontre ainsi que l'objectif d'une économie verte et durable passe nécessairement par un recadrage des critères de performance de l'entreprise, qu'elle soit privée à but lucratif ou collective (économie sociale).

¹ *All on Board: Making Inclusive Growth Happen*, OCDE, Mai 2014 (Version anglaise)

<http://www.oecd.org/inclusive-growth/All-on-Board-Making-Inclusive-Growth-Happen.pdf>

Ce virage vers une croissance inclusive et intelligente ("*inclusive smart growth*"), allant au-delà d'une simple croissance du PIB, est au cœur de la vision de l'Europe 2020 portée par la Commission européenne. La stratégie québécoise de développement durable, qui vise une économie verte et responsable, gagnerait sans aucun doute à s'inspirer de cette orientation européenne et à s'articuler davantage autour d'une économie inclusive assurant des emplois durables, une meilleure productivité et une plus grande cohésion sociale.

Nous soutenons donc que la stratégie gouvernementale de développement durable doit s'appuyer en premier lieu non pas sur une simple vision de croissance économique dans une perspective d'économie verte, mais sur une vision et une volonté de stimuler une croissance inclusive. Cette approche doit trouver son reflet dans cette stratégie, en favorisant des comportements orientés vers une croissance au bénéfice de tous. Les entreprises d'économie sociale se situent au cœur de cette croissance inclusive, autant sur le plan économique que social et environnemental.

Le Chantier recommande d'inclure l'objectif d'une croissance inclusive dans les orientations économiques de la stratégie de développement durable.

Utiliser les marchés publics comme outil de développement durable

Les marchés publics représentent un levier puissant au service du développement durable et du mieux-être des collectivités. C'est pourquoi de plus en plus de pouvoirs publics à travers le monde ont mis en place des politiques d'achat responsables. Cependant, au Québec comme ailleurs, la dimension environnementale a été l'élément central des politiques d'achat responsables. C'est seulement au cours des dernières années que la dimension sociale tend à être intégrée dans les politiques québécoises. Nous croyons qu'il est essentiel de renforcer de manière substantielle cette intégration des impacts sociaux liés aux marchés publics.

À cet égard, les entreprises d'économie sociale sont un véhicule incontournable pour des politiques d'achat responsable. C'est d'ailleurs sur la base de ce constat qu'un partenariat s'est développé depuis quelques années entre le Chantier de l'économie sociale et l'Espace québécois de concertation pour les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR).

L'ECPAR et l'économie sociale

L'*Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable* (ECPAR) a été créé en 2008 afin d'éviter la duplication des efforts et accélérer le passage à l'action en matière d'achats responsables. Mobilisant de grands donneurs d'ordres publics et privés et leurs parties prenantes, l'ECPAR renforce les compétences, produit des outils, encourage la recherche et l'innovation et mesure les progrès accomplis en matière d'achat responsable.

Depuis ses débuts, l'ECPAR associe les achats auprès du secteur économie sociale à l'achat responsable, pour la création de valeur qu'ils génèrent. L'ECPAR a en effet pu observer et documenter que les entreprises d'économie sociale avec lesquelles ses membres sont en relation peuvent rendre compte d'une ou l'autre des retombées suivantes pour la société québécoise :

1. Réintégration sur le marché du travail de populations démunies

2. Prolongation de la durée de vie utile de biens qui autrement prendraient la voie du recyclage ou de l'enfouissement
3. Impacts socioéconomiques pour les communautés et société où elles évoluent, grâce aux services offerts et aux retombées économiques et environnementales de leurs activités.

Les entreprises et organismes publics qui achètent des biens et services auprès d'entreprises d'économie sociale contribuent par leurs achats à ces retombées. L'ECPAR encourage ainsi ses membres, entreprises privées et organismes publics, à cibler les produits et services offerts par des entreprises d'économie sociale qui répondent à leurs besoins et à s'approvisionner chaque fois que possible auprès de ces entreprises.

Pour appuyer ses membres à cet effet, nombre d'actions ont été réalisées par l'ECPAR depuis 2008. Un document répertoriant les contrats octroyés par ses membres à des entreprises d'économie sociale a été produit, en vue d'illustrer des expériences d'affaires réussies entre de grands donneurs d'ordre et des entreprises du secteur économie sociale. Un répertoire listant les entreprises d'économie sociale offrant des biens ou des services aux acheteurs institutionnels, par région, est mis à disposition. L'offre du secteur économie sociale lorsqu'elle existe est identifiée pour chacune de produits et services faisant l'objet d'une fiche d'achat responsable, soit pour 17 produits et services d'usages courants. Un outil de sensibilisation accessible au grand public a été produit en 2014, soit la série de capsules vidéo « *Le vrai visage de l'économie sociale* ». Ces vidéos mettent en lumière les avantages pour les approvisionneurs de faire affaire avec des entreprises d'économie sociale. Les capsules visant à inciter les approvisionneurs à considérer davantage les entreprises d'économie sociale dans leurs achats seront utilisées dans le cadre d'activités de sensibilisation qui seront offertes à compter d'avril 2015 à toute organisation désireuse de mobiliser ses équipes en la matière.

Deux exemples de partenariat

Gaz Métro

Pour certains type d'activités, Gaz Metro privilégie faire affaires avec des entreprises d'économie sociale, notamment lorsqu'il s'agit d'encourager le réemploi ou le recyclage de matériel informatique, de fournitures de bureau, de vêtements et de mobilier. Le matériel informatique en bon état et les fournitures de bureau qui ne servent plus sont par exemple remis à des organismes tels que l'école Hochelaga, le Carrefour Jeunesse-emploi Hochelaga-Maisonnette et InserTech, le tout en conformité avec la [Politique d'investissement communautaire](#) de Gaz Métro. Le matériel abîmé ou non fonctionnel est quant à lui remis à Recypro, une entreprise d'économie sociale à but non lucratif qui emploie une cinquantaine d'adultes en réinsertion. Les pièces sont réutilisées dans des appareils revendus sur le marché du matériel usagé ou elles sont recyclées. Depuis mai 2013 Gaz Métro met par ailleurs à la disposition du personnel du siège social, et des résidents du quartier, une cloche de récupération de vêtements et d'accessoires mode. Employés et passants peuvent y déposer vêtements, souliers, sacs à main, bijoux et textiles qui ne servent plus. Le matériel accumulé est remis à Certex, un organisme à but non lucratif œuvrant à l'intégration des personnes avec des limitations fonctionnelles.

Hydro-Québec

En 2009, Hydro-Québec a octroyé un contrat pour la fabrication de 26 000 sacs de toute sorte sur 3 ans à Broderie Signature, une entreprise adaptée basée dans la région du Bas St-Laurent. 83 % du personnel de Broderie Signature possède des limitations physiques ou intellectuelles. Ce contrat a permis à Broderie Signature d'atteindre une autonomie financière, de passer de 14 à 48 employés et d'être reconnue sur le marché, ce qui lui permet de gagner de nouveaux contrats. Hydro-Québec de son côté se félicite de ce partenariat qui lui donne accès à des produits de qualité fabriqués avec rigueur, sur la base d'une relation d'affaires basée sur l'honnêteté et la transparence.

Hydro-Québec est également partenaire des CFER (Centre de Formation en Entreprise et récupération), un réseau d'école-entreprises permettant à des élèves en difficulté de s'insérer plus facilement sur le marché du travail. Le CFER de Victoriaville récupère ainsi près de 400 tonnes de pièces d'accessoires de lignes qui sont réutilisées ou recyclées et trois autres CFER récupèrent les vêtements de travail en fin de vie d'Hydro-Québec qui sont ensuite lavés, réparés et revendus sur le site. Ce partenariat s'inscrit dans une démarche de développement durable, car il permet aux élèves d'acquérir des compétences professionnelles tout en recyclant des matériaux normalement destinés à l'enfouissement.

Ainsi, pour l'ECPAR, faire affaire avec les entreprises d'économie sociale, c'est soutenir indirectement leur mission et leurs activités. Comme ces entreprises réinvestissent la majorité de leurs profits dans leur organisation pour la réalisation même de leur mission sociale, en s'approvisionnant auprès d'elles, une organisation contribue à générer davantage de retombées socio-économiques, telles que :

- La création d'emplois, notamment pour des personnes en difficulté d'intégration
- L'accessibilité de certains produits ou services pour des clientèles démunies
- La revitalisation de régions ou de quartiers
- La valorisation de la culture locale ou de l'économie de proximité
- La protection de l'environnement
- L'optimisation des retombées sociales découlant du volet marchand de l'entreprise
- La participation citoyenne

Le gouvernement du Québec s'est également doté d'une approche similaire il y a quelques années. Rappelons notamment l'initiative mise de l'avant par le gouvernement du Québec en juin 2011 sous le slogan « L'économie sociale: J'achète! » dont l'objectif est de faire en sorte que le pouvoir d'achat des institutions publiques contribuent davantage au développement des territoires. Depuis, de nombreuses municipalités et organisations ont pris l'engagement d'accroître leurs achats auprès des entreprises d'économie sociale. C'est le cas, pour ne citer que quelques exemples, de grandes villes comme Montréal et Longueuil, et de plus petites comme Joliette, Mascouche ou Amqui. C'est le cas également de grandes organisations comme la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ou du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). Chacune de ces villes ou de ces organisations considère que de favoriser l'achat de biens et de services auprès d'entreprises d'économie sociale constitue un geste concret et conséquent avec des pratiques de développement durable puisque, par définition, la mission des entreprises d'économie sociale est durable. Par leur mission à la fois économique et sociale, par leur enracinement dans les collectivités locales et par leur souci de pérennité, les entreprises d'économie sociale jouent un rôle important dans la mise en

œuvre d'un développement durable de la société québécoise, ce que les municipalités sont à même d'observer au quotidien.

Bien que cet objectif soit l'objet d'un consensus de plus en large au Québec, des modifications législatives ou réglementaires s'imposent afin de produire des résultats escomptés. **Le Chantier propose ainsi une série d'ajustements dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement durable.**

1- Traduire la volonté gouvernementale en terme législatif et réglementaire afin de favoriser l'achat public auprès des entreprises d'économie sociale soit par le gré à gré ou par appels d'offres :

- Qu'il soit possible de conclure des ententes de gré à gré en-dessous et au-dessus des seuils d'appels d'offres publics avec une entreprise d'économie sociale. Avant l'adoption de la Loi sur l'intégrité en matière de contrat public, les politiques de gestion contractuelle pouvaient contenir une section traitant de contrat de gré à gré de 100 000\$ et plus avec les OBNL. La Loi sur l'intégrité en matière de contrat public stipule à l'article 20 la suppression de cette section dans les politiques de gestion contractuelle. Par ailleurs, selon l'article 13.4 de la Loi sur les contrats des organismes publics, un organisme public peut démontrer qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public. C'est donc un pouvoir et une décision qui reviennent à chaque organisation. Les entreprises d'économie sociale étant reconnues pour leurs bienfaits sociétaux, des contrats de gré à gré au-delà des seuils d'appel d'offres ont été conclus avec elles (OBNL ou coopérative) par le passé en vertu de l'article 13.4. Actuellement, lorsqu'il est question de contrat public, cet article n'est jamais mentionné. Il importe que les pouvoirs publics et les acheteurs soient informés de cette possible marge de manœuvre décisionnelle et puissent l'utiliser sans crainte.
- Qu'il soit possible de conclure des ententes de gré à gré avec toutes les entreprises d'économie sociale (coopératives ou OBNL) dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Rappelons qu'en cohérence avec les accords de libéralisation, la Loi sur les cités et villes et le code municipal permettent de conclure des contrats avec les OBNL et ce, peu importe le montant. Deux domaines en sont toutefois exclus : la gestion des matières résiduelles et la construction. Bien que les municipalités ou les organismes municipaux puissent obtenir une dispense du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, il demeure que l'adjudication de contrats de gré à gré dans le domaine de la gestion des matières résiduelles demeure un processus complexe. De plus, les coopératives ne sont pas soumises aux mêmes règles d'adjudication de contrat.
- Encourager l'intégration des clauses sociales dans les appels d'offres. Il s'agit d'un des meilleurs moyens d'augmenter les impacts sociaux des marchés publics et celui qui est le plus répandu. Cette approche ne favorise pas spécifiquement les entreprises d'économie sociale mais récompense des comportements socialement responsables ou ayant des retombées positives pour le milieu. Ces clauses sociales peuvent toucher particulièrement la création locale d'emplois, l'insertion des personnes marginalisées du marché du travail, l'accessibilité des services à tous, etc. Ces clauses s'ajoutent à la possibilité de prendre en compte la responsabilité des fournisseurs par le biais de la marge préférentielle dans l'évaluation des soumissions. Cette dernière n'est utilisée que pour des spécifications environnementales. Il serait plus qu'intéressant de l'utiliser

pour des critères sociaux, ce qui n'enlèverait pas la rigueur nécessaire pour assurer la qualité des services à des prix compétitifs.

- Établir, dans certains secteurs appropriés des marchés réservés, la répartition des lots ou des partenariats public-collectivité qui pourraient se traduire notamment par un partage des bénéfices dans le cas de surplus dépassant un certain seuil. Considérant le caractère non lucratif des entreprises d'économie sociale, l'intégration des mécanismes de contrôle de la qualité par l'implication de la communauté dans les instances de gouvernance, la transparence dans la gestion et la capacité de répondre à des besoins sur tout le territoire (le privé se concentre seulement dans des marchés de grande taille et lucratifs), il apparaît souhaitable de privilégier les entreprises d'économie sociale pour l'offre de services de maintien à domicile. L'expérience des quinze dernières années avec le programme d'exonération financière des services d'aide à domicile (PEFSAD) dédié exclusivement aux entreprises d'économie sociale est une belle illustration des avantages de cette approche.

2- Sensibiliser, informer et accompagner les pouvoirs publics et les grands acheteurs au sujet de l'importance de favoriser les achats auprès des EÉS.

- En Europe, de nombreux pays ont choisi d'orienter leurs dépenses publiques vers l'économie sociale afin d'obtenir à la fois des services de qualité et d'atteindre des objectifs sociaux. Pour y arriver, plusieurs ont recours à des « clauses sociales », c'est-à-dire des dispositions particulières permettant de formuler des critères dans des conventions et des cahiers des charges d'un marché public en faveur de normes sociales et environnementales (possibilité d'emplois, conditions de travail, formation, inclusion et insertion, accessibilité universelle, protection de l'environnement, etc.). D'autres approches sont aussi utilisées : les clauses d'exécution, les marchés réservés et la répartition des lots, les partenariats public-collectivités. À la suite de modifications législatives et réglementaires, de nombreux pays ont mis en place, à l'intention des acheteurs, des guides, des formations ainsi que de l'accompagnement, notamment dans la rédaction de clauses sociales dans les appels d'offres. Des annuaires d'entreprises d'économie sociale sont également mis à leur disposition.

À cet égard, le Chantier recommande que les différents ministères et organismes gouvernementaux se dotent d'une politique d'achat responsable (PAR), dont les appels d'offres incluraient les entreprises d'économie sociale. À prix égal, les entreprises d'économie sociale devraient être favorisées, car les PAR véhiculent des valeurs de justice et de solidarité et représentent donc une alternative de choix pour l'État. Ainsi, les organismes qui se dotent d'une PAR contribuent au respect des droits des travailleurs et travailleuses d'ici et d'ailleurs, tout en soutenant le développement d'une société juste et durable (ECPAR, guide de mise en place d'une PAR, 2007, p.5)

Se donner les moyens de nos ambitions en matière de développement durable

La stratégie de développement durable propose de nombreuses pistes, dont certaines peuvent se faire sans ressources additionnelles. Mais il serait illusoire de penser que les

objectifs se réaliseront sans des investissements financiers adéquats. Qu'il s'agisse de la dimension environnementale ou sociale, le développement durable ne se réalisera pas simplement avec amour et eau fraîche. Pourtant, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a vu ses budgets diminuer au cours des dernières années et la part du budget de l'État consacré à la protection de l'environnement et au développement durable fléchir, passant de 0,3 % à 0,2 % au cours dernière décennie. De plus, les coupures récentes dans certains services et programmes sociaux n'aideront en rien l'atteinte des objectifs nobles de la stratégie.

Le Chantier recommande ainsi que le gouvernement donne au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques les ressources financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de ses responsabilités.

Le développement durable implique le soutien adéquat des acteurs de la société civile

Par la révision de sa stratégie, le gouvernement souhaite désormais favoriser davantage l'intégration du développement durable dans l'ensemble de la société, plutôt que de se limiter uniquement au personnel de la fonction publique. Le libellé de la stratégie est d'ailleurs éloquent à cet égard (p.14) :

« Une stratégie pour agir dans la société

La première des huit orientations vise à renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique pour améliorer la démarche entreprise dans les MO depuis 2008. Les sept autres orientations interpellent également les MO, mais dans l'optique de mener des actions qui auront des effets dans les divers milieux de la société québécoise, et ce, davantage que dans le cadre de la Stratégie 2008-2013. »

Pour y arriver, nous sommes d'avis que le gouvernement doit mieux soutenir et davantage valoriser le rôle des acteurs de la société civile qui peuvent jouer un rôle essentiel. Certes, plusieurs objectifs de la stratégie révisée interpellent déjà directement ces organisations, notamment les organisations environnementales. Plus encore, l'objectif 4.2 de la stratégie souligne l'importance de mieux reconnaître et soutenir les acteurs de la société civile afin qu'ils participent à la mise en œuvre du développement durable, du moins en ce qui concerne les enjeux sociaux.

« Objectif 4.2 - Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités. »

Bien que nous appuyions fortement cet objectif et saluons cette reconnaissance du rôle joué par les entreprises d'économie sociale, nous sommes d'avis que dans bien des cas, leur rôle ne se limite pas à ces deux aspects et qu'un objectif similaire de soutien aux organisations devraient également être ajouté pour celles qui œuvrent dans le secteur de l'environnement et du développement durable.

Conclusion

Le développement durable constitue un enjeu fondamental pour l'avenir de la société québécoise. Les défis inhérents à sa réalisation sont multiples et la mobilisation de toutes les forces vives de la société est essentielle.

Les acteurs de l'économie sociale partagent pleinement cette volonté d'assurer un développement durable et dynamique de tous les territoires. Par définition, les entreprises d'économie sociale émergent des territoires et s'y enracinent. Elles constituent des réponses aux besoins et aux aspirations d'hommes et de femmes qui choisissent de s'impliquer activement dans leur collectivité.

Les entreprises d'économie sociale sont dynamiques, durables et enracinées dans les territoires à travers le Québec. Plus que jamais, le Québec a besoin de leur contribution et, plus que jamais, les acteurs de l'économie sociale sont prêts à accroître leurs efforts pour un véritable développement durable au Québec.

Sommaire des recommandations

1. Le Chantier de l'économie sociale recommande que toutes les planifications, les grands projets et les grandes orientations de l'État tiennent compte d'une manière concrète et rigoureuse des principes du développement durable, tel que défini dans le cadre de la Loi sur le développement durable.
2. Le Chantier recommande que la stratégie de développement durable interpelle également les entreprises privées à but lucratif afin qu'elles contribuent activement à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
3. Le Chantier recommande d'inclure l'objectif d'une croissance inclusive dans les orientations économiques de la stratégie de développement durable.
4. Le Chantier propose ainsi une série d'ajustements dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement durable.
 - Traduire la volonté gouvernementale en terme législatif et réglementaire afin de favoriser l'achat public auprès des entreprises d'économie sociale soit par le gré à gré ou par appels d'offres
 - Sensibiliser, informer et accompagner les pouvoirs publics et les grands acheteurs au sujet de l'importance de favoriser les achats auprès des EÉS.
5. Le Chantier recommande que les différents ministères et organismes gouvernementaux se dotent d'une politique d'achat responsable (PAR), dont les appels d'offres incluraient les entreprises d'économie sociale.
6. Le Chantier recommande ainsi que le gouvernement donne au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques les ressources financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de ses responsabilités.

ANNEXE 1

Le conseil d'administration du Chantier de l'économie sociale réunit de nombreux réseaux et mouvements sociaux œuvrant dans les multiples secteurs de l'économie sociale. Actuellement, sa composition est la suivante :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du conseil d'administration

Duguay, Patrick
Pôle régional d'économie sociale de l'Outaouais
*** Membre du CE*

Présidente-directrice générale

Neamtan, Nancy
Chantier de l'économie sociale
*** Membre du CE*

Regroupement des entreprises d'économie sociale

Beaudoin, Lucie
Regroupement québécois des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles (RQEÉS-GMR)

Gravel, Richard
Collectif des entreprises d'insertion du Québec
*** Trésorier - Membre du CE*

Boucher, Louise
Réseau des Centres de ressources périnatales du Québec
*** Secrétaire - Membre du CE*

Monette, Jacques
Coalition des entreprises d'économie sociale en aide domestique a/s Novaide

Lefebvre, Éric
Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ) a/s Partenariat du Quartier des spectacles

Pitre-Robin, Claudette
Association québécoise des CPE (AQCPÉ) a/s Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie (RCÉM)
*** Membre du CE*

Charest, Jean
Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA)

Marcoux, Vincent

Association des centres de traitement des dépendances du Québec

Regroupements d'organisations de soutien au développement de l'économie sociale

Gingras, Sylvana

Association des centres locaux de développement du Québec a/s CLD Montcalm

Morrisette, Pierre

Regroupement des CDEC du Québec a/s Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO)

*** Membre du CE*

Lalande, Frédéric

Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)

Cyr, Edith

Association des groupes de ressources techniques du Québec a/s Bâtir son quartier

Roy, Katerine

Réseau de la coopération du travail du Québec, coopérative de solidarité

***Membre du CE*

Mavungu, Roselyne

Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC)

Pôles régionaux d'économie sociale

Dubois, Geneviève

Pôle régional d'économie sociale de la Mauricie

Duguay, Patrick

Pôle régional d'économie sociale de l'Outaouais

Luneau, Louiselle

Pôle régional d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue

Richard, André

Pôle régional d'économie sociale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

***Membre du CE*

Maziade, Linda

Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale

Centrales syndicales

Lapierre, Andrée
Confédération des syndicats nationaux - CSN

Coulombe, Isabelle
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Mouvement coopératif

Ouellet, Claude
Coopérative de développement régional du Bas-St-Laurent/Côte-Nord

Mouvement des femmes

Poste vacant

Mouvement communautaire

Chevrier, Ève-Isabelle
Table nationale des CDC

Premières Nations

Sioui, Niva
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

Autres grands mouvements

Vaillancourt, Sonia
Conseil québécois du loisir

Poste vacant

Membres d'office

Charest, Jacques
Fiducie du Chantier de l'économie sociale

Charpentier, Céline
Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et en action communautaire - CSMO-ÉSAC

Garant, Philippe
Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)

Van Schendel, Vincent

Territoires innovants en économie sociale et solidaire - TIESS

Comité jeunesse du Chantier de l'économie sociale

Morissette, Sophie

Porte-parole du Comité jeunesse / Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale

Membres nommés par le CA

Mendell, Marguerite

École d'Affaires publiques et communautaires, Université Concordia